



/ INFORMATIONS AUX ADMINISTRÉS /

# Liste électorale

Publié le mercredi 29 mai 2019

À l'occasion des élections européennes du dimanche 26 mai 2019, il semblerait que **plusieurs électeurs aient été radiés, à tort**, des listes électorales.

Ces radiations ont eu lieu à l'occasion de la mise en place du répertoire électoral national unique **géré par l'INSEE\***.

Pour vérifier si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales, vous pouvez vous connecter sur :

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE)

Si vous avez été radié par erreur, vous devez vous réinscrire via internet, en fournissant un document justificatif de domicile et une pièce d'identité.

[www.servicepublic.fr/compte/seconnecter](http://www.servicepublic.fr/compte/seconnecter)

#### **Vous ne possédez pas de connexion :**

- > Vous pouvez consulter la liste électorale depuis le service des formalités administratives (place de la Liberté).
- > Munissez- vous d'un justificatif de domicile et une pièce d'identité au cas où une réinscription soit nécessaire.

#### **Vous possédez une connexion et vous effectuez la démarche pour un proche :**

- > Vous pouvez demander par mail à [sfa@bandol.fr](mailto:sfa@bandol.fr), une vérification des listes et une réinscription sur le répertoire unique en joignant un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

#### **Si vous constatez une erreur sur votre prénom, nom ou date de naissance :**

toute modification d'état civil sur la liste électorale doit être effectuée par l'électeur concerné.

Il doit solliciter la rectification de ces données directement dans le Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) tenu par l'INSEE.

**1 - Par courrier :** La demande de modification doit être transmise par l'électeur à la Direction régionale de l'INSEE pour les personnes résidant en métropole et dans les départements d'outre mer.

Direction régionale de l'Insee Grand Est  
Établissement de Reims  
10, rue Edouard Mignot  
CS 10048  
51721 Reims Cedex

La demande doit être accompagnée de l'acte de naissance de l'électeur concerné ou d'une copie de sa pièce d'identité mentionnant la rectification envisagée. Cette rectification peut être demandée à tout moment.

**2 - sur le site du service public.fr** (service en ligne) en cliquant [ici](#).

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>

\*C'est la **loi du 1<sup>er</sup> août 2016** qui modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales et institue notamment un répertoire électoral unique, géré par l'Insee, Institut national de la statistique et des études économiques. Ce répertoire est mise à jour en continu, de façon automatisée à partir des informations envoyées à l'Insee par les communes (demande d'inscription, radiation...) et, par l'INSEE lui-même en inscrivant d'office par exemple, les jeunes ayant effectué leur recensement citoyen, ou en radiant les personnes décédées



MAIRIE DE BANDOL  
HÔTEL DE VILLE  
PLACE DE LA LIBERTÉ  
83150 BANDOL

☎ **04 94 29 12 30**

- ▶ [CONTACT](#)
- ▶ [ALERTE INFOS SERVICE](#)
- ▶ [ACCUEIL](#)
- ▶ [MENTIONS LÉGALES](#)
- ▶ [ACCESSIBILITÉ](#)
- ▶ [PLAN DU SITE](#)
- ▶ [GESTION DES COOKIES](#)

**Météo**

Aujourd'hui



Km/h  
%

Demain



